



Suis-je obligée de présenter mes relevés cb pour faire un prêt?

Par **TOMEMI**, le **20/05/2009** à **10:03**

Bonjour, j'ai rdv dans une nouvelle banque afin d'y ouvrir un compte et faire une demande de regroupement de prêts assez importante (50000Euros). On me demande d'apporter mes relevés de banque des 3 derniers mois, mais dans mon ancienne banque, en dessous du relevé classique du mois apparait le détail de toutes mes cartes différées. Or je ne souhaite pas que ma nouvelle banque connaisse tous ces détails aujourd'hui. Est-ce que je peux leur apporter uniquement la première page du relevé qui fait état de tout le mois et qui n'exprime que le montant global des CB qui sont prélevées fin de mois ? est-ce que je peux leur apporter uniquement les photocopies de la première partie ?
Merci de votre réponse

Par **Patricia**, le **20/05/2009** à **11:13**

Bonjour,
Normal qu'une banque réclame les 3 derniers relevés de compte pour un regroupement de prêts.
Si vous ne lui apportez pas ce qu'elle vous réclame, votre demande ne pourra pas être étudiée.
Je ne vois pas en quoi il est gênant ou indiscret qu'elle connaisse tous vos débits de CB ?

Par **TOMEMI**, le **21/05/2009** à **09:22**

Bonjour,
oui je sais bien qu'il est normal que la banque souhaite mes relevés et cela ne me gêne aucunement sauf que dernièrement mon partenaire a utilisé la cb différée pour de

nombreux achats impulsifs et je ne voudrais pas que le nouveau banquier prenne peur. rnJe pensais que s'il avait le relevé général sans le détail des cb différée mais juste son montant global cela pourrait suffire ?rnAvant je recevais les 2 sur 2 feuillets différents et on ne présentait que le premier. Je sais que dans d'autres banques également, ils fonctionnent de cette façon là (un relevé global : virements, prélèvements, retraits ...et montant global CB à débiter et un second relevé : détails des CB différées) Voilà pourquoi je ne voudrais présenter au banquier que la première partie. J'ai rendez-vous bientôt
Merci

Par **Patricia**, le **21/05/2009** à **13:52**

Bonjour,rnrn1° Dans ce cas, voyez avec votre banque. Demandez lui si il lui est possible dervous fournir des duplicatas de vos relevés sans les débits de votre CB. rnSi c'est son procédé, je doute qu'elle accepte, mais "qui ne tente rien n'arnrien"....rnrn2° Votre compte a été ouvert en compte individuel ? A votre seul nom ?rnC'est bien et normal de faire confiance à son partenaire mais quand je lis rn"nombreux achats impulsifs" vous me faites peur...rnComme pour beaucoup de choses, quand tout va bien pas de problème, rnmais pensez quand même que SI un jour ça "coince" entre vous,rnil n'aura certes, plus votre carte pour les achats chez les commerçants maisrnpourra acheter sur le net avec le numéro jusqu'à la date d'expiration de votrernCBrnCe sera la croix et la bannière pour obtenir gain de cause auprès de votrernbanque et vous faire rembourser.rnJe me suis permis cette parenthèse, suite à ce problème qui revient régulièrement sur ce forum...rnrnBonne chance pour votre rendez-vous.